



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 1er octobre

Un huitième parc naturel régional en Occitanie

Samedi 4 septembre 2021 a été signé le [décret portant classement du Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes](#), s'étendant sur une partie de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Cette création illustre la volonté montrée par le Président de la République, lors de la cérémonie d'ouverture du Congrès de l'UICN à Marseille le 3 septembre, d'affirmer « *son engagement à atteindre l'objectif de 30 % d'aires protégées sur le territoire français* ». Elle porte à huit le nombre de parcs naturels de l'Occitanie. Trois futurs parcs sont en projet. Portée par la Région Occitanie depuis décembre 2014, la création du Parc naturel régional (PNR) Corbières Fenouillèdes est l'aboutissement d'un important travail de concertation qui a notamment permis la création de la charte de Parc qui accompagne cette labellisation et définit de manière partagée les orientations et les stratégies de développement du PNR pour les 15 prochaines années.

Le territoire du parc naturel régional Corbières Fenouillèdes

Situé à la confluence de deux régions biogéographiques (Méditerranéenne et Atlantique), le territoire du Parc est entouré par Perpignan et Carcassonne. Les Corbières-Fenouillèdes, contrefort des Pyrénées, sont reconnus comme des ensembles de grande importance écologique et paysagère au plan régional et national. Au cœur des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales et à proximité des PNR de la Narbonnaise en Méditerranée et des Pyrénées-catalanes, il fait le lien entre la Méditerranée et les Pyrénées.

Le patrimoine naturel est riche. Le territoire abrite des habitats naturels et des espèces rares ou remarquables, notamment des oiseaux à forts enjeux de conservation, tels que le gypaète ou le vautour percnoptère, et des espèces migratrices. Le territoire est couvert à 48 % par le dispositif Natura 2000.

Le patrimoine paysager et culturel est également remarquable sur ce territoire : châteaux cathares faisant l'objet d'une candidature Patrimoine mondial de l'Unesco, sites préhistoriques et sites paléontologiques.

Une démarche de développement maîtrisé et raisonné

Ce parc permettra de valoriser le patrimoine naturel, paysager et culturel du territoire, bénéficiant aussi à son économie locale. Il aura plusieurs défis à relever pour répondre aux enjeux forts de préservation du territoire face aux activités humaines et faire de la haute valeur patrimoniale des Corbières-Fenouillèdes, un moteur de développement. Il accompagnera la transition énergétique par un développement raisonné des énergies renouvelables tout en anticipant les conséquences du changement climatique. Il participera à l'émergence d'un territoire exemplaire en matière d'aménagement durable, limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols tout en valorisant les spécificités rurales. Dans tous les domaines, il contribuera à la valorisation durable des ressources locales.

Un projet commun

La création du Parc naturel régional (PNR) Corbières-Fenouillèdes est l'aboutissement d'un important travail de concertation. Les services de l'État, l'ensemble des partenaires locaux et régionaux ainsi que les services de la Région Occitanie saluent l'aboutissement de ce projet.



Territoire viticole de Maury @Terre d'Histoire



Fête pastorale 2 - TUCHAN © BLANC Magali

CONTACTS PRESSE

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Parc naturel régional Corbières Fenouillèdes

m.bonetto@corbieres-fenouilledes.fr

Conseil Régional

service.presse@laregion.fr

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie
www.occitanie.gouv.fr/communiqués